Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_132-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Avis sur le parc éolien « Vents des Closiaux »

N° 2026-132

L'an deux mille vingt-six

Le 30 juin, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Bain de Bretagne, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud (à partir de la délibération 2026-122), LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas (à partir de la délibération n°2026-121), PILARD Jean-François (à partir de la délibération n°2026-131), POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, THERON Ludivine.

. pouvoirs

BERTON Jean-Eric	à	Marie-Françoise MORICEAU
GICQUEL Mikaël	à	POULAIN Christian
GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	BLOUIN Soazic (jusqu'à la délibération 2026-121)
PILARD Jean-François	à	BOURHIS Isabelle (jusqu'à la délibération n°2026-130)
TEILLARD Stéphanie	à	BRIZARD Philippe

DATE DE CONVOCATION :
le 22/06/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L515-44 du Code de l'environnement concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2025/28 du Conseil syndical du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine du 3 décembre 2025 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Vallons de Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_132-DE

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine en cours de révision ;

Vu la délibération n°2023-1-7 du Conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant la charte pour l'éolien et le photovoltaïque ;

Vu la délibération n°2024-8-6 du Conseil communautaire du 17 septembre 2024 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2024-11-21 du Conseil communautaire du 3 décembre 2024 relative au projet éolien porté par Renner Energie, émettant un avis défavorable sur les modalités de démantèlement ;

Vu la délibération n°2026-13 du Conseil communautaire du 13 janvier 2026 relative au débat portant sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la demande d'avis formulée par les services de l'État concernant le projet « Vents des Closiaux » sur la commune de Poligné ;

Considérant que le projet porté par la société Renner Energie prévoit l'implantation de deux éoliennes d'une hauteur de 200 mètres en bout de pale, pour une puissance totale estimée à 12 MW, sur le site des Closiaux à Poligné ;

Considérant que le PCAET fixe des objectifs de production éolienne supplémentaires à hauteur de 17 GWh par an à l'horizon 2030 et 55 GWh à l'horizon 2050 ;

Considérant que les projets éoliens déjà réalisés ou en cours sur le territoire, notamment à Teillay et à La Noë-Blanche, permettent d'ores et déjà de couvrir largement les objectifs fixés à l'horizon 2030 et d'atteindre dès 2028 les objectifs projetés à horizon 2040, soit avec une avance significative ;

Considérant que la société Renner Energie n'a pas signé la charte encadrant le développement des projets éoliens territoriaux et concertés sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant que le projet prévoit l'implantation d'une éolienne sur une emprise comprenant des zones humides, avec la destruction estimée de 953 m² de ces milieux alors que le projet de SAGE Vilaine en cours de révision prévoit l'interdiction de toute destruction de zones humides ;

Considérant que les prescriptions n°161 et n°167 du SCOT des Vallons de Vilaine imposent la protection stricte des réservoirs de biodiversité et interdisent les projets susceptibles d'impacter les zones humides identifiées ;

Considérant que le PADD du PLUi en cours de révision prévoit un renforcement de la protection des zones humides ;

Considérant que le projet est situé à proximité immédiate de l'Espace Naturel Sensible du Tertre Gris et dans un couloir de déplacement de chiroptères protégés, et qu'il est susceptible de porter atteinte à ces espèces et à leurs habitats ;

Considérant que la protection des milieux naturels, notamment des zones humides et des espèces protégées, constitue un enjeu majeur pour le territoire ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_132-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil communautaire :

- EMET un avis défavorable au projet éolien « Vents des Closiaux » porté par la société Renner Energie sur la commune de Poligné.

- AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération aux services de l'Etat dans le cadre de la procédure d'instruction du projet.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE